

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES**  
88, avenue Verdier – CS 70058 – 92541 MONTRouGE CEDEX

## **NOTICE**

**CONCOURS PROFESSIONNEL  
POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ATTACHÉ STATISTICIEN PRINCIPAL DE  
L'INSEE**

**- 2024 -**

La présente notice donne les renseignements sur l'organisation du concours 2024 :

**1 – CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR**

**2 – NATURE DES ÉPREUVES**

**3 – RÈGLEMENT DU CONCOURS**

**4 – DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES**

**5 – MODALITÉS D'INSCRIPTION**

**6 – POSTES OFFERTS**

**7 – CALENDRIER**

**Cette notice n'a qu'une valeur d'information et ne saurait engager la responsabilité de l'administration.**

## **1 – CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR**

Ce concours est régi par le décret n° 2016-1195 du 2 septembre 2016 modifié portant statut particulier du corps des attachés statisticiens de l'Insee et par l'arrêté du 10 janvier 2008 modifié, fixant le règlement du concours.

Sont admis à participer à ce concours les attachés statisticiens qui, au plus tard le 31 décembre 2024, ont accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché statisticien.

**Pour remplir cette deuxième condition un attaché statisticien devra avoir été nommé au 5<sup>ème</sup> échelon au plus tard le 31 décembre 2024.**

## **2 – NATURE DES ÉPREUVES**

### **ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ** (durée : 2 heures, coefficient : 3)

Cette épreuve consiste à traiter deux sujets au choix parmi au moins quatre.

Le programme de l'épreuve écrite porte sur :

– la connaissance de l'environnement professionnel : la gestion et les enjeux du système statistique public, l'organisation statistique européenne, l'environnement juridique de la statistique, l'environnement institutionnel de la statistique publique en région ;

– la connaissance des grandes opérations statistiques à l'Insee et dans les services statistiques ministériels : le recensement de la population, les indices de prix, les enquêtes auprès des ménages et auprès des entreprises, l'exploitation statistique des sources administratives, la comptabilité nationale annuelle et trimestrielle ;

– les infrastructures statistiques de référence : répertoires, nomenclatures, zonages.

Cette épreuve est destinée à apprécier les compétences professionnelles des candidats et leur capacité à présenter de façon claire et concise leurs connaissances générales et professionnelles.

### **ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION** (durée : environ 45 minutes, coefficient : 7)

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury, ayant comme point de départ un exposé de dix minutes environ sur les fonctions que le candidat a exercées depuis sa nomination dans un corps de catégorie A. L'entretien porte sur des questions posées par le jury et destinées à évaluer l'expérience et les qualités professionnelles des candidats.

Cet entretien doit permettre de vérifier l'aptitude du candidat à exercer les nouvelles responsabilités attendues, notamment son aptitude à animer une équipe, son sens de l'organisation, son esprit de synthèse ainsi que sa qualité d'expression.

Pour préparer l'entretien avec chaque candidat, le jury dispose d'un curriculum vitae professionnel et d'une fiche descriptive de fonctions (rédigée par le supérieur hiérarchique de l'agent). Le **curriculum vitae** est établi par le candidat lui-même, en se conformant aux indications suivantes :

- se limiter à deux ou trois pages, dactylographiées de préférence ;
- s'exprimer uniquement sur l'ensemble de sa vie professionnelle exercée en tant que cadre A, y compris en tant que fonctionnaire d'un autre corps ; en cas de parcours professionnel antérieur à un corps de catégorie A (par exemple : carrière de contrôleur de l'Insee), en mentionner brièvement les jalons principaux en bas du CV. Le jury ne peut pas axer ses questions sur ce(s) poste(s), mais il s'agit d'un élément de contexte pour l'appréciation du parcours professionnel.
- organiser le texte de manière à faire apparaître son expérience et ses compétences et à faciliter le travail du jury. Celui-ci doit trouver sans difficulté la réponse aux questions : quelles activités le candidat a-t-il accomplies, quand, dans quel cadre ?

### **3 – RÈGLEMENT DU CONCOURS**

Les candidats admis à prendre part aux épreuves sont convoqués individuellement.

Le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

Toute communication des candidats entre eux ou avec l'extérieur est formellement interdite pendant les épreuves. Il est défendu aux candidats d'avoir recours à des documents d'aucune sorte.

Tout candidat coupable de fraude ou tentative de fraude est exclu du concours, sans préjudice de l'application des sanctions prévues par la législation en vigueur.

Les compositions sont rédigées sur des feuilles fournies par l'administration.

Seule l'encre bleue ou noire sera utilisée, tout signe distinctif est interdit afin de conserver l'anonymat des copies.

Les copies sont soumises à l'appréciation du jury et corrigées sous le couvert de l'anonymat.

Seuls sont autorisés à participer à l'épreuve orale d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

Il est attribué à chacune des épreuves une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient prévu pour l'épreuve correspondante. La somme des produits ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

À l'issue des épreuves, le jury établit par totalisation des points obtenus aux épreuves d'admissibilité et d'admission la liste, par ordre de mérite, des candidats admis. Le jury peut toutefois soit ne pas pourvoir toutes les places offertes, soit établir une liste complémentaire d'admission.

### **4 – DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES**

**L'épreuve écrite** se déroulera le **17 septembre 2024** dans les centres d'examen suivants : Ajaccio, Amiens, Baie-Mahault, Besançon, Bordeaux, Caen, Cayenne, Clermont-Ferrand, Dijon, Fort-de-France, Lille, Limoges, Lyon, Mamoudzou, Marseille, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Denis (La Réunion), Saint-Quentin-en-Yvelines, Strasbourg, Toulouse.

**L'épreuve orale** aura lieu à partir du **3 décembre 2024** à Paris ou en région parisienne.

### **5 – MODALITÉS D'INSCRIPTION**

**Les candidats doivent s'inscrire par voie de téléprocédure** sur le site <https://www.insee.fr> (rubrique : Travailler à l'Insee > Liste et dates des concours > Attaché statisticien > Attaché statisticien principal)

La procédure se déroule en deux phases à effectuer avant la date limite fixée pour le dépôt du dossier d'inscription :

1 – une phase de pré-inscription par téléprocédure qui permet d'éditer la demande d'inscription, ouverte **du 14 mai 2024 à 9 heures (heure de métropole) au 18 juin 2024 à 15 heures (heure de métropole)**

2 – puis une phase de validation où les candidats devront **envoyer la demande d'inscription signée** à l'adresse ci-après.

**INSEE**  
**Section concours et examens**  
**Concours d'attaché statisticien principal**  
**Timbre C930 - Bureau 2-D-602**  
**88, avenue Verdier – CS 70058**  
**92541 MONTROUGE CEDEX**  
  
**courriel : [concours@insee.fr](mailto:concours@insee.fr)**

Tout candidat au concours doit adresser à la section concours et examens avant la date de clôture des inscriptions **un dossier d'inscription complet**, par voie postale ou numérique. Ce dossier se compose de la demande d'inscription signée par le candidat et son supérieur hiérarchique.

Un curriculum vitae professionnel au format pdf, avec une photo d'identité scannée en haut à droite, doit être déposé par téléprocédure sur le site d'inscription, au plus tard le 18 juin 2024 à 15 heures. Le candidat y mentionne ses postes, y compris ceux, dans le cas d'une mutation actée, dont la prise de fonction n'est pas encore effectuée, mais doit intervenir avant le 31 décembre 2024.

Pour les candidats admissibles, une fiche descriptive de fonctions remplie par le supérieur hiérarchique du candidat devra être envoyée par courriel à l'adresse [concours@insee.fr](mailto:concours@insee.fr) au plus tard le 4 novembre 2024. Le modèle de la fiche descriptive de fonctions est disponible sur le site internet de l'Insee, rubrique Travailler à l'Insee > Liste et dates des concours > Attaché statisticien > Attaché statisticien principal.

Si l'affectation future n'est pas connue au moment de l'envoi du CV, le candidat procédera à l'envoi d'un CV modificatif dès lors qu'il en aura connaissance ([concours@insee.fr](mailto:concours@insee.fr) avec copie à [marion.adam@insee.fr](mailto:marion.adam@insee.fr)).

La date limite d'envoi du dossier d'inscription est fixée au **18 juin 2024 à 15 heures (heure de métropole)**, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi. Aucun dossier ne pourra être déposé directement à la section concours et examens de la direction générale.

Les candidats doivent s'assurer de la traçabilité de l'envoi de leur dossier selon leur mode de transmission (lettre suivie ou recommandé avec A/R si courrier personnel, enregistrement du courrier si utilisation du circuit administratif).

Les demandes de renseignements concernant le concours doivent être adressées à cette adresse mail : [concours@insee.fr](mailto:concours@insee.fr) ou au numéro de téléphone suivant : 01 87 69 51 62.

## **6 – POSTES OFFERTS**

Le nombre de postes est fixé à **41**. À titre indicatif, 43 postes étaient ouverts en 2023.

## **7 – CALENDRIER**

ouverture du site de demande d'inscription :	du 14 mai 2024 à 9 heures au 18 juin 2024 à 15 heures, heures de métropole
envoi du dossier d'inscription et dépôt du CV :	au plus tard le 18 juin 2024, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi
épreuve écrite d'admissibilité :	17 septembre 2024
résultats d'admissibilité :	29 octobre 2024
envoi de la fiche descriptive de fonctions par courriel :	au plus tard le 4 novembre 2024
épreuve orale d'admission :	à partir du 3 décembre 2024
résultats d'admission :	19 décembre 2024

**TOUTE CANDIDATURE HORS DÉLAI SERA REFUSÉE ET  
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ**